



20^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RÉGULATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (ARTAO)



Bamako, 28 - 29 Mars 2023 à l'Hôtel Radisson Collection - ACI 2000

L'ESSOR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION DU MALI

300 FCFA

VENDREDI 24 MARS 2023 62^e ANNÉE N° 19862

www.essor.ml

**ANICT
20 ANS AU SERVICE
DES COLLECTIVITÉS**

Lire en page 4

Exploitation de l'or L'ÉTAT RECHERCHE PLUS DE RETOMBÉES SIGNIFICATIVES

Une trentaine d'experts ont mené une mission d'audit dont le rapport provisoire a été présenté hier au chef de l'État.
À l'issue de plusieurs mois de travaux, ils ont fait des recommandations devant permettre
à notre pays de tirer un meilleur profit de l'activité minière



Photo d'archives

Lire en page 3

**Dr Oumar Koné à propos
de la liberté sous caution**

**LE MONTANT DÉPEND
DE L'APPÉCIATION
SOUVERAINE DU JUGE**

Lire en page 3

Sécurité routière RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DE 200 CHAUFFEURS



Lire en page 4

**CAN 2023
LES AIGLES
EN QUÊTE DU
PRÉCIEUX SÉSAME**



Lire en page 9

AVIS DE SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET



PGSM
Projet de Gouvernance
du Secteur des

PROJET DE GOUVERNANCE DU SECTEUR DES MINES (PGSM)

SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

N°06/2023-PGSM-MMEE

PROJET DE GOUVERNANCE DU SECTEUR DES MINES (PGSM)
SERVICE DE CONSULTANT POUR L'ELABORATION DU GUIDE DE REHABILITATION
ET DE FERMETURE DES MINES ET DES CARRIERES.

Pays : Mali

No de CREDIT : 6447-ML

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA) et se propose d'effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'élaboration du guide de réhabilitation et de fermeture des mines et des carrières.

Objectif de la mission :

L'objectif de la mission est l'élaboration d'un guide de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières au Mali, incluant la gestion de la transition socio-économique, la dévolution des équipements non miniers et la surveillance des sites post opération. Ce guide sera utilisé pour renforcer les capacités des techniciens des structures qui interviennent dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des plans de fermeture et de réhabilitation des sites miniers industriels et des carrières.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Collecter et analyser la base documentaire se rapportant à la problématique de la réhabilitation et de la fermeture des mines au Mali, dans la zone communautaire (UEMOA et CEDEAO) et auprès des institutionnelles internationales et de l'industrie minière au niveau international ;
- Visiter certains sites miniers et carrières caractéristiques afin d'avoir une bonne compréhension des pratiques en cours concernant la problématique de la réhabilitation et de la fermeture des sites miniers et des carrières ;
- Consulter les acteurs clés impliqués dans le secteur minier sur la problématique liée à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers et des carrières. Cette consultation se fera sur la base de questionnaires spécifiques à soumettre à l'avis du Client ;
- Analyser les procédures existantes relatives à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers (mines industrielles, petites mines) et des carrières dans les zones minières de Kayes, Koulikoro et Sikasso ;
- Analyser la réglementation minière et environnementale actuelle du Mali en matière de réhabilitation et de fermeture des sites et de carrières afin d'identifier les insuffisances à combler dans ce domaine. Cette analyse portera non seulement sur les procédures nationales, mais aussi sur l'ensemble des textes et conventions régional et international auxquels le Mali est partie prenante ainsi que les guides de bonnes pratiques appliqués par l'industrie extractive au niveau international ;
- Évaluer les capacités du cadre institutionnel national en charge de la surveillance et du suivi environnemental et sociale des activités du secteur minier au Mali en matière de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières ;
- Analyser les dispositifs existants applicables au financement de la garantie de réhabilitation et de fermeture de sites miniers ;
- Proposer des directives techniques pour la réhabilitation et la fermeture applicables à chaque type de mine et de carrière en exploitation au Mali ;
- Proposer des indicateurs pertinents permettant d'assurer le suivi et de mesurer les résultats des plans de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières ;
- Recommander des mesures pour impliquer les collectivités et les groupes vulnérables des sites miniers et de carrières dans le processus de réhabilitation / restauration et de fermeture des sites ;
- Faire des propositions concrètes en vue de l'intégration de la problématique liée à la réhabilitation, à la fermeture des mines et des carrières ainsi que la gestion durable de l'après mine dans l'arsenal juridique du Mali ;
- Proposer dans le guide les étapes et les procédures d'analyse et de validation du plan de réhabilitation et de fermeture à suivre par l'autorité administrative de tutelle ;
- Proposer une table générique se rapportant à un plan de fermeture de mines et de carrières ;
- Proposer au profit des agents de certains services techniques compétents un module de formation et de sensibilisation sur la problématique de la réhabilitation et de la fermeture des sites miniers et des carrières. Ce module dont le contenu sera identifié à l'occasion des négociations, doit aborder tous les thèmes majeurs liés à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers et des carrières. Des études de cas illustratifs seront proposées avec des références similaires au Mali ou dans un pays d'Afrique.

Le Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) invite les bureaux de consultants admissibles à manifester leur intérêt pour réaliser les services décrits ci-dessus.

Les critères de sélection du consultant sont :

- Le consultant devra être un bureau d'études avec un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;

- Le bureau devra justifier de l'élaboration d'au moins une (1) mission d'évaluation environnementale (EIES, EESS, AE, etc.) dans le secteur de l'industrie extractive de l'or ;
- Avoir réalisé au moins une mission de fermeture et réhabilitation des sites miniers ou de carrières.

A ce titre, le consultant devra présenter une brève description des prestations similaires et fournir les pièces à conviction (PV de réception ou attestation de bonne fin d'exécution) délivrées par des organismes nationaux (service public ou parapublic) ou internationaux.

Durée et lieu d'exécution :

La durée de l'étude est estimée à quatre-vingt-dix jours (90 jours), étalement sur une période de cent vingt jours (120 jours), incluant les temps d'analyse et de validation des rapports par le Client et ses partenaires.

Le tableau ci-dessous donne les sites miniers et carrières qui sont couverts par la présente étude.

N°	Localités	Compagnies minières	Commune	Cercle	Région
Mines Industrielles					
1	Sadiola	SEMONS SA	Sadiola	Kayes	Kayes
2	Yatéla	YATELA SA	Sadiola	Kayes	Kayes
3	Tabakoto	SEMICO SA	Sitakily	Kéniéba	Kayes
4	Loulé	SOMILO SA	Sitakily	Kéniéba	Kayes
5	Gounkoto	GOUNKOTO SA	Kéniéba	Kéniéba	Kayes
6	Fekola	FEKOLA SA	Kéniéba	Kéniéba	Kayes
7	Morila	MORILA SA	Sanso	Bougouni	Sikasso
8	Kalana	MIKA SA	Gouandilaka	Yanfolila	Sikasso
9	Kodiéran	WASSOUL'OR SA	Gouanam	Yanfolila	Sikasso
10	Komana	SOCIETE MINIERE DE KOMANA	Yallonkoro Soloba	Yanfolila	Sikasso
11	Siékoroé	SOCIETE MINIERE DE KOMANA	Sere Moussa ani Samu	Yanfolila	Sikasso
12	Nampala	NAMPALA SA	Finkolo Ganadougou	Sikasso	Sikasso
13	Syama	SOMISY SA	Finkolo	Kadiolo	Sikasso
Petites mines					
14	Kéniéba	Projet METEDIA	Kéniéba	Kéniéba	Kayes
15	Kangaba	Projet ACCORD	Kangaba	Kangaba	Koulikoro
Carrières					
16		WACEM-SA	Bafoulabé	Bafoulabé	Kayes
17	Mountougoula	SOCARCO	Mountougoula	Kati	Koulikoro
18	Yelekebougou	SOMACA	Yelekebougou	Kati	Koulikoro

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions 3.20 et 3.14 de la Section III relatives aux Services de Consultants et au conflit d'intérêts du nouveau règlement de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID sont applicables.

Un consultant (Bureau) sera sélectionné selon la méthode « **Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (QC)** » telle que décrite dans le nouveau Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI).

Les consultants (Bureaux) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et/ou au besoin retirer les TDR à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes 08 Heures 00 mn à 16 heures 00 mn du lundi au jeudi et le vendredi de 09 heures 00 mn à 12 heures 30 mn.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous par porteur ou par courrier électronique, au plus tard le 10 avril 2023.

Quartier Hamdallaye ACI 2000-Bamako, Immeuble du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) 3ème étage, face au Gouvernorat de District de Bamako. Tél : 00223 76 12 41 61
E-mail : pgouvernance@gmail.com/doumabou48@gmail.com

Bamako, 28 - 29 Mars 2023 à l'Hôtel Radisson Collection - ACI 2000

«Une nation qui lit est une nation qui gagne» Nelson Mandela

www.lindependant-mali.net

PRIX : 300 FCFA

RECOURS EXCESSIF À LA MISE
SOUS MANDAT DE DÉPÔT»

La CNAS-Faso Hèrè réclame
"la libération de Ras Bath
et de Mme Sidibé Rokia
Doumbia dite Rose" P4



COUP DE FILET MAGISTRAL DU
COMMISSARIAT DE NIAMAKORO

Un trafiquant épingle avec de
la cocaïne d'une valeur de
plus de 28 millions de FCFA



Le dealer et sa marchandise. Lire page 2



L'indépendant

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

29^e Année - N° 5681 du Vendredi 24 Mars 2023 - Tél : 20 29 06 02 - 76 28 92 66

DÉCÉDÉ LE 20 MARS À L'ÂGE DE 87 ANS

Le Pr Victor Sy alias «le Combattant
suprême» porté hier à son ultime
demeure sous un déluge d'éloges



ENTRETIEN AVEC LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DE L'UNION
EUROPEENNE POUR LE SAHEL, EMANUELA CLAUDIA DEL RE

"Pour une nouvelle Constitution,
l'inclusivité est la clé de la réussite
d'un processus aussi complexe" P3



PROJET DE GOUVERNANCE DU SECTEUR DES MINES (PGSM)
SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N°06/2023-PGSM-MMEE

**SERVICE DE CONSULTANT POUR L'ELABORATION DU GUIDE DE
REHABILITATION ET DE FERMETURE DES MINES ET DES CARRIERES.**

Pays : Mali

No de CREDIT : 6447-ML

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA) et se propose d'effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'élaboration du guide de réhabilitation et de fermeture des mines et des carrières.

Objectif de la mission :

L'objectif de la mission est l'élaboration d'un guide de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières au Mali, incluant la gestion de la transition socio-économique, la dévolution des équipements non miniers et la surveillance des sites post opération. Ce guide sera utilisé pour renforcer les capacités des techniciens des structures qui interviennent dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des plans de fermeture et de réhabilitation des sites miniers industriels et des carrières.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Collecter et analyser la base documentaire se rapportant à la problématique de la réhabilitation et de la fermeture des mines au Mali, dans la zone communautaire (UEMOA et CEDEAO) et auprès des institutionnelles internationales et de l'industrie minière au niveau international ;
- Visiter certains sites miniers et carrières caractéristiques afin d'avoir une bonne compréhension des pratiques en cours concernant la problématique de la réhabilitation et de la fermeture des sites miniers et des carrières ;
- Consulter les acteurs clés impliqués dans le secteur minier sur la problématique liée à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers et des carrières. Cette consultation se fera sur la base de questionnaires spécifiques à soumettre à l'avu du Client ;
- Analysier les procédures existantes relatives à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers (mines industrielles, petites mines) et des carrières dans les zones minières de Kayes, Koulikoro et Sikasso ;
- Analysier la réglementation minière et environnementale actuelle du Mali en matière de réhabilitation et de fermeture des sites et de carrières afin d'identifier les insuffisances à combler dans ce domaine. Cette analyse portera non seulement sur les procédures nationales, mais aussi sur l'ensemble des textes et conventions régional et international auxquels le Mali est partie prenante ainsi que les guides de bonnes pratiques appliqués par l'industrie extractive au niveau international ;
- Évaluer les capacités du cadre institutionnel national en charge de la surveillance et du suivi environnemental et sociale des activités du secteur minier au Mali en matière de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières ;
- Analysier les dispositifs existants applicables au financement de la garantie de réhabilitation et de fermeture de sites miniers ;
- Proposer des directives techniques pour la réhabilitation et la fermeture applicables à chaque type de mine et de carrière en exploitation au Mali ;
- Proposer des indicateurs pertinents permettant d'assurer le suivi et de mesurer les résultats des plans de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières ;
- Recommander des mesures pour impliquer les collectivités et les groupes vulnérables des sites miniers et des carrières dans le processus de réhabilitation / restauration et de fermeture des sites ;
- Faire des propositions concrètes en vue de l'intégration de la problématique liée à la réhabilitation, à la fermeture des mines et des carrières ainsi que la gestion durable de l'après mine dans l'arsenal juridique du Mali ;
- Proposer dans le guide les étapes et les procédures d'analyse et de validation du plan de réhabilitation et de fermeture à suivre par l'autorité administrative de tutelle ;
- Proposer une table générique se rapportant à un plan de fermeture de mines et de carrières ;
- Proposer au profit des agents de certains services techniques compétents un module de formation et de sensibilisation sur la problématique de la réhabilitation et de la fermeture des sites miniers et des carrières. Ce module dont le contenu sera identifié à l'occasion des négociations, doit aborder tous les thèmes majeurs liés à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers et des carrières. Des études de cas illustratives seront proposées avec des références similaires au Mali ou dans un pays d'Afrique.

Le Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) invite les bureaux de consultants admissibles à manifester leur intérêt pour réaliser les services décrits ci-dessus.

Les critères de sélection du consultant sont :

- Le consultant devra être un bureau d'études avec un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;
- Le bureau devra justifier de l'élaboration d'au moins une (1) mission d'éva-

luation environnementale (EIES, EESS, AE, etc.) dans le secteur de l'industrie extractive de l'or ;

- Avoir réalisé au moins une mission de fermeture et réhabilitation des sites miniers ou de carrières.

A ce titre, le consultant devra présenter une brève description des prestations similaires et fournir les pièces à conviction (PV de réception ou attestation de bonne fin d'exécution) délivrées par des organismes nationaux (service public ou parapublic) ou internationaux.

Durée et lieu d'exécution :

La durée de l'étude est estimée à quatre-vingt-dix jours (90 jours), étalés sur une période de cent vingt jours (120 jours), incluant les temps d'analyse et de validation des rapports par le Client et ses partenaires.

Le tableau ci-dessous donne les sites miniers et carrières qui sont couverts par la présente étude.

N°	Localités	Compagnies minières	Commune	Cercle	Région
Mines industrielles					
1	Sadiola	SEMOSSA	Sadiola	Kayes	Kayes
2	Yatéla	YATELA SA	Sadiola	Kayes	Kayes
3	Tabakoto	SEMICO SA	Sitakily	Kéniéba	Kayes
4	Loulou	SOMILO SA	Sitakily	Kéniéba	Kayes
5	Goukoto	GOUNKOTO SA	Kéniéba	Kéniéba	Kayes
6	Fekola	FEKOLA SA	Kéniéba	Kéniéba	Kayes
7	Morila	MORILA SA	Sanso	Bougouni	Sikasso
8	Kalana	SOMIKA SA	Gouandiaka	Yanfolila	Sikasso
9	Kodieran	WASSOUL'OR SA	Gouenan	Yanfolila	Sikasso
10	Komana	SOCIETE MINIERE DE KOMANA	Yallonkoro Soloba	Yanfolila	Sikasso
11	Siékorolé	SOCIETE MINIERE DE KOMANA	Sere Moussa ani Samu	Yanfolila	Sikasso
12	Nampala	NAMPALA SA	Finkolo Ganadougou	Sikasso	Sikasso
13	Syama	SOMISY SA	Finkolo	Kadiolo	Sikasso
Petites mines					
14	Kéniéba	Projet METEDIA	Kéniéba	Kéniéba	Kayes
15	Kangaba	Projet ACCORD	Kangaba	Kangaba	Koulikoro
Carrières					
16	Bafoulabé	WACEM-SA	Bafoulabé	Bafoulabé	Kayes
17	Mountougoula	SOCARCO	Mountougoula	Kati	Koulikoro
18	Yelekebougou	SOMACA	Yelekebougou	Kati	Koulikoro

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions 3.20 et 3.14 de la Section III relatives aux Services de Consultants et au conflit d'intérêts du nouveau Règlement de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID sont applicables.

Un consultant (Bureau) sera sélectionné selon la méthode " Sélection Foncée sur les Qualifications du Consultant (QC)" telle que décrite dans le nouveau Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI).

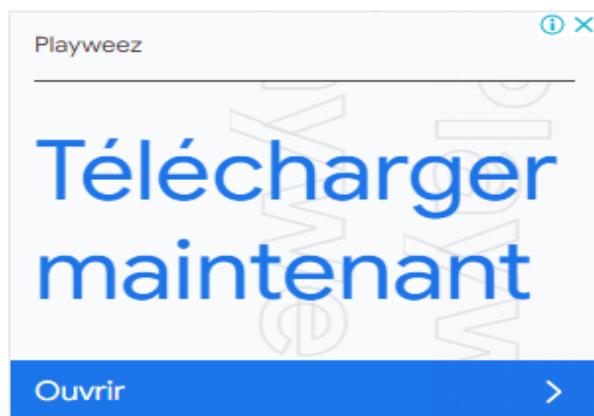
Les consultants (Bureaux) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et/ou au besoin retirer les TDR à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes 08 Heures 00 mn à 16 heures 00 mn du lundi au jeudi et le vendredi de 09 heures 00 mn à 12 heures 30 mn.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous par porteur ou par courrier électronique, au plus tard le 10 avril 2023.

Quartier Hamdallaye ACI 2000-Bamako, Immeuble du Conseil National du Patronat du Mali (CNP) 3ème étage, face au Gouvernorat de District de Bamako. Tél : 00223 76 12 41 61

E-mail : pgouvernance@gmail.com/doumabou48@gmail.com

Elaboration du guide de réhabilitation et de fermeture des mines et des carrières



SOLICITATION DE MANIFESTATIONS
D'INTERET N°06/2023-PGSM-MMEE

PROJET DE GOUVERNANCE DU SECTEUR
DES MINES (PGSM)

SERVICE DE CONSULTANT POUR
L'ELABORATION DU GUIDE DE
REHABILITATION ET DE FERMETURE DES
MINES ET DES CARRIERES.

Pays : Mali

No de CREDIT : 6447-ML

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA) et se propose d'effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'élaboration du guide de réhabilitation et de fermeture des mines et des carrières.

Objectif de la mission :

L'objectif de la mission est l'élaboration d'un guide de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières au Mali, incluant la gestion de la transition socio-économique, la dévolution des équipements non miniers et la surveillance des sites post opération. Ce guide sera utilisé pour renforcer les capacités des techniciens des structures qui interviennent dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des plans de fermeture et de réhabilitation des sites miniers industriels et des carrières.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Collecter et analyser la base documentaire se rapportant à la problématique de la réhabilitation et de la fermeture des mines au Mali, dans la zone communautaire (UEMOA et CEDEAO) et auprès des institutionnelles internationales et de l'industrie minière au niveau international ;
- Visiter certains sites miniers et carrières caractéristiques afin d'avoir une bonne compréhension des pratiques en cours concernant la problématique de la réhabilitation et de la fermeture des sites miniers et des carrières ;
- Consulter les acteurs clés impliqués dans le secteur minier sur la problématique liée à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers et des carrières. Cette consultation se fera sur la base de questionnaires spécifiques à soumettre à l'avis du Client ;
- Analyser les procédures existant relatives à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers (mines industrielles, petites mines) et des carrières dans les zones minières de Kayes, Koulikoro et Sikasso ;

- Analyser la réglementation minière et environnementale actuelle du Mali en matière de réhabilitation et de fermeture des sites et de carrières afin d'identifier les insuffisances à combler dans ce domaine. Cette analyse portera non seulement sur les procédures nationales, mais aussi sur l'ensemble des textes et conventions régional et international auxquels le Mali est partie prenante ainsi que les guides de bonnes pratiques appliqués par l'industrie extractive au niveau international ;
- Évaluer les capacités du cadre institutionnel national en charge de la surveillance et du suivi environnemental et sociale des activités du secteur minier au Mali en matière de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières ;
- Analyser les dispositifs existants applicables au financement de la garantie de réhabilitation et de fermeture de sites miniers ;
- Proposer des directives techniques pour la réhabilitation et la fermeture applicables à chaque type de mine et de carrière en exploitation au Mali ;
- Proposer des indicateurs pertinents permettant d'assurer le suivi et de mesurer les résultats des plans de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières ;
- Recommander des mesures pour impliquer les collectivités et les groupes vulnérables des sites miniers et de carrières dans le processus de réhabilitation / restauration et de fermeture des sites ;
- Faire des propositions concrètes en vue de l'intégration de la problématique liée à la réhabilitation, à la fermeture des mines et des carrières ainsi que la gestion durable de l'après mine dans l'arsenal juridique du Mali ;
- Proposer dans le guide les étapes et les procédures d'analyse et de validation du plan de réhabilitation et de fermeture à suivre par l'autorité administrative de tutelle ;
- Proposer une table générique se rapportant à un plan de fermeture de mines et de carrières ;
- Proposer au profit des agents de certains services techniques compétents un module de formation et de sensibilisation sur la problématique de la réhabilitation et de la fermeture des sites miniers et des carrières. Ce module dont le contenu sera identifié à l'occasion des négociations, doit aborder tous les thèmes majeurs liés à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers et des carrières. Des études de cas illustratifs seront proposées avec des références similaires au Mali ou dans un pays d'Afrique.

Le Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) invite les bureaux de consultants admissibles à manifester leur intérêt pour réaliser les services décrits ci-dessus.

Les critères de sélection du consultant sont :

- Le consultant devra être un bureau d'études avec un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;
- Le bureau devra justifier de l'élaboration d'au moins une (1) mission d'évaluation environnementale (EIES, EESS, AE, etc.) dans le secteur de l'industrie extractive de l'or ;
- Avoir réalisé au moins une mission de fermeture et réhabilitation des sites miniers ou de carrières.

A ce titre, le consultant devra présenter une brève description des prestations similaires et fournir les pièces à conviction (PV de réception ou attestation de bonne fin d'exécution) délivrées par des organismes nationaux (service public ou parapublic) ou internationaux.

Durée et lieu d'exécution :

La durée de l'étude est estimée à quatre-vingt-dix jours (90 jours), étalés sur une période de cent vingt jours (120 jours), incluant les temps d'analyse et de validation des rapports par le Client et ses partenaires.

Le tableau ci-dessous donne les sites miniers et carrières qui sont couverts par la présente étude.

N°	Localités	Compagnies minières	Commune	Cercle	Région
Mines industrielles					
1	Sadiola	SEMOS SA	Sadiola	Kayes	Kayes
2	Yatéla	YATELA SA	Sadiola	Kayes	Kayes
3	Tabakoto	SEMICO SA	Sitakily	Kéniéba	Kayes
4	Loulo	SOMILO SA	Sitakily	Kéniéba	Kayes
5	Gounkoto	GOUNKOTO SA	Kéniéba	Kéniéba	Kayes
6	Fekola	FEKOLA SA	Kéniéba	Kéniéba	Kayes
7	Morila	MORILA SA	Sanso	Bougouni	Sikasso
8	Kalana	SOMIKA SA	Gouandiaka	Yanfolila	Sikasso
9	Kodiéran	WASSOUL'OR SA	Gouanan	Yanfolila	Sikasso
10	Komana	SOCIETE MINIERE DE KOMANA	Yallonkoro Soloba	Yanfolila	Sikasso
11	Siékorolé	SOCIETE MINIERE DE KOMANA	Sere Moussa ani Samu	Yanfolila	Sikasso
12	Nampala	NAMPALA SA	Finkolo Ganadougou	Sikasso	Sikasso
13	Syama	SOMISY SA	Finkolo	Kadiolo	Sikasso
Petites mines					
14	Kéniéba	Projet METEDIA	Keniéba	Kéniéba	Kayes
15	Kangaba	Projet ACCORD	Kangaba	Kangaba	Koulikoro
Carrières					
16	Bafoulabé	WACEM-SA	Bafoulabé	Bafoulabé	Kayes
17	Mountougoula	SOCARCO	Mountougoula	Kati	Koulikoro
18	Yelekebougou	SOMACA	Yelekebougou	Kati	Koulikoro

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions 3.20 et 3.14 de la Section III relatives aux Services de Consultants et au conflit d'intérêts du nouveau règlement de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID sont applicables.

Un consultant (Bureau) sera sélectionné selon la méthode « **Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (QC)** » telle que décrite dans le nouveau Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI).

Les consultants (Bureaux) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et/ou au besoin retirer les TDR à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes 08 Heures 00 mn à 16 heures 00 mn du lundi au jeudi et le vendredi de 09 heures 00 mn à 12 heures 30 mn.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous par porteur ou par courrier électronique, **au plus tard le 10 avril 2023**.

Quartier Hamdallaye ACI 2000-Bamako, Immeuble du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) 3^{ème} étage, face au Gouvernorat de District de Bamako. Tél : 00223 76 12 41 61 – E-mail : pgouvernance@gmail.com / doumabou48@gmail.com